



Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*01

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
30 octobre 2012

Dossier complet le :
30 octobre 2012

N° d'enregistrement :
F08212P0192

1. Intitulé du projet

Travaux de voirie – Avenue des Terreaux et Pont Rouge à Saint Symphorien d'Ozon

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Communauté de Communes du Pays de l'Ozon

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Monsieur Raymond BEAL, Président

RCS / SIRET 121416119101017161511010101311 Forme juridique Etablissement public de coopération intercommunale

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures routières d) Routes d'une longueur inférieure à 3 km	Réaménagement de l'avenue des Terreaux et de la rue du Plâtre (commune de Saint Symphorien d'Ozon) sur 670 mètres.
7° Ouvrages d'art a) Ponts d'une longueur inférieure à 100 mètres	Une passerelle piétonne (« Pont Rouge ») sera créée au-dessus de l'Ozon pour remplacer l'ancienne qui ne respecte pas les normes PMR. Elle aura une largeur de 10 mètres qui assurera la mixité des usages et des déplacements sécurisés pour tous.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

La reconfiguration de l'avenue des Terreaux est porteuse de nombreux enjeux. La « nouvelle » voie doit pouvoir supporter un trafic important tout en proposant des emplacements de stationnement suffisants et des cheminements modes doux qualitatifs, notamment en réadaptant le « Pont Rouge » afin de proposer une accessibilité et une sécurité optimale pour tous.

4.2 Objectifs du projet

- Apaiser la vitesse des véhicules motorisés
- Proposer des places de stationnement
- Marquer l'identité des lieux et valoriser l'espace en restant dans l'esprit des caractéristiques du village
- Réhabiliter l'espace piéton, notamment le « Pont Rouge » (accès PMR)
- Favoriser l'usage du vélo
- Assurer la gestion des eaux pluviales

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Réaménagement sur place d'une infrastructure existante (avenue des Terreaux)
- Création d'une nouvelle passerelle piéton en remplacement du « Pont Rouge »

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les espaces seront bien définis pour chaque usagers (piétons, cycles, véhicules motorisés).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration d'utilité publique
- Dossier loi sur l'eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Déclaration d'utilité publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur totale du projet de réaménagement de l'avenue des Terreaux	670 m
Largeur de la passerelle piéton sur l'Ozon	10 m

4.6 Localisation du projet

Adresse

Avenue des Terreaux
69360 Saint Symphorien d'Ozon

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 04° 51' 35" E Lat. 45° 37' 60" N

Point d'arrivée : Long. 04° 51' 19" E Lat. 45° 37' 51" N

Communes traversées :

Saint Symphorien d'Ozon

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol : voirie routière, bâtiments dont bâtiments d'habitation

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- DTA de l'aire métropolitaine Lyonnaise approuvée le 09 janvier 2007
- SCoT de l'agglomération Lyonnaise approuvé le 16 décembre 2012
- PLU de Saint Symphorien d'Ozon qui sera approuvé début 2013 :
 - Zone Ua : Zone urbaine dense,
 - Zone Ub : Zone urbaine assez dense,
 - Zone Uc : Zone urbaine de densité moyenne,
 - Zone Ud : Zone d'extension,
 - Emplacement réservé n°3 pour l'aménagement d'une place et d'un parking au bénéfice de la commune.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** **Non**

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de l'Etat dans le département du Rhône
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPPAUP de Saint Symphorien d'Ozon par arrêté du 27/02/2007
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques d'inondations de la vallée de l'Ozon approuvé le 9 juillet 2008
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le dossier loi sur l'eau prendra en compte le risque inondation et la passerelle sur l'Ozon sera dimensionnée de manière à ne pas aggraver le risque inondation.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monuments historiques : - Eglise paroissiale de Saint Symphorien d'Ozon (80 m) - Hôtel de Mélat (ancien) ou ancienne mairie (380 m)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quantité de matériaux excédentaire très limitée en raison de la requalification d'une infrastructure existante.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une continuité écologique sera recréée sur l'Ozon tout en veillant à maintenir les écoulements vers le centre-ville.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque d'inondation de la vallée de l'Ozon (passage par le « Pont Rouge »). Le dossier loi sur l'eau prendra en compte le risque inondation et la passerelle sur l'Ozon sera dimensionnée de manière à ne pas aggraver le risque inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le niveau sonore après réalisation du projet sera légèrement modifié du fait de la circulation supplémentaire. Cependant, au vu du trafic prévu, l'environnement sonore sera très peu modifié.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit le remplacement de l'éclairage public existant par un dispositif équivalent.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet modifie le trafic existant. L'avenue des Terreaux doit supporter un trafic plus important que le trafic actuel.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet assure la gestion des eaux pluviales.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est une requalification d'une infrastructure existante.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet vise à assurer une nouvelle liaison inter-quartier et faciliter le passage des VL, des piétons et des cycles et donc faciliter la mobilité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu des faibles enjeux inventoriés sur le site et l'absence d'impacts significatifs sur l'environnement, il ne nous apparaît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

En effet, le projet intègre dès à présent :

- La prise en compte du risque inondation par la réalisation d'un dossier loi sur l'eau qui définira les solutions permettant de ne pas aggraver la situation existante ;
- La prise en compte des monuments historiques et de la ZPPAUP par la consultation préalable de l'avis de l'ABF et le respect du règlement de la ZPPAUP.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint Symphorien d'Ozon

le.

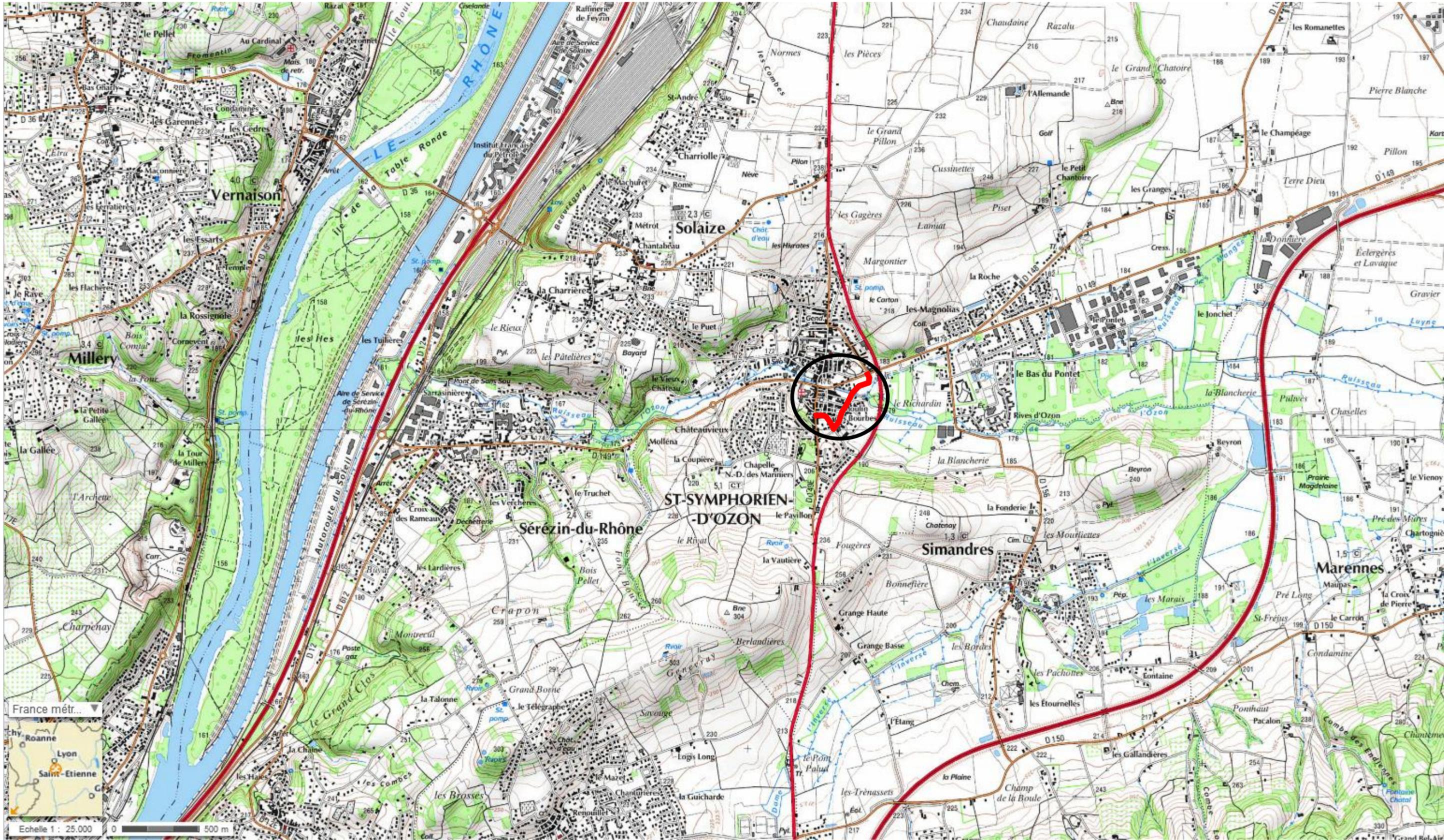
15 octobre 2012

Signature

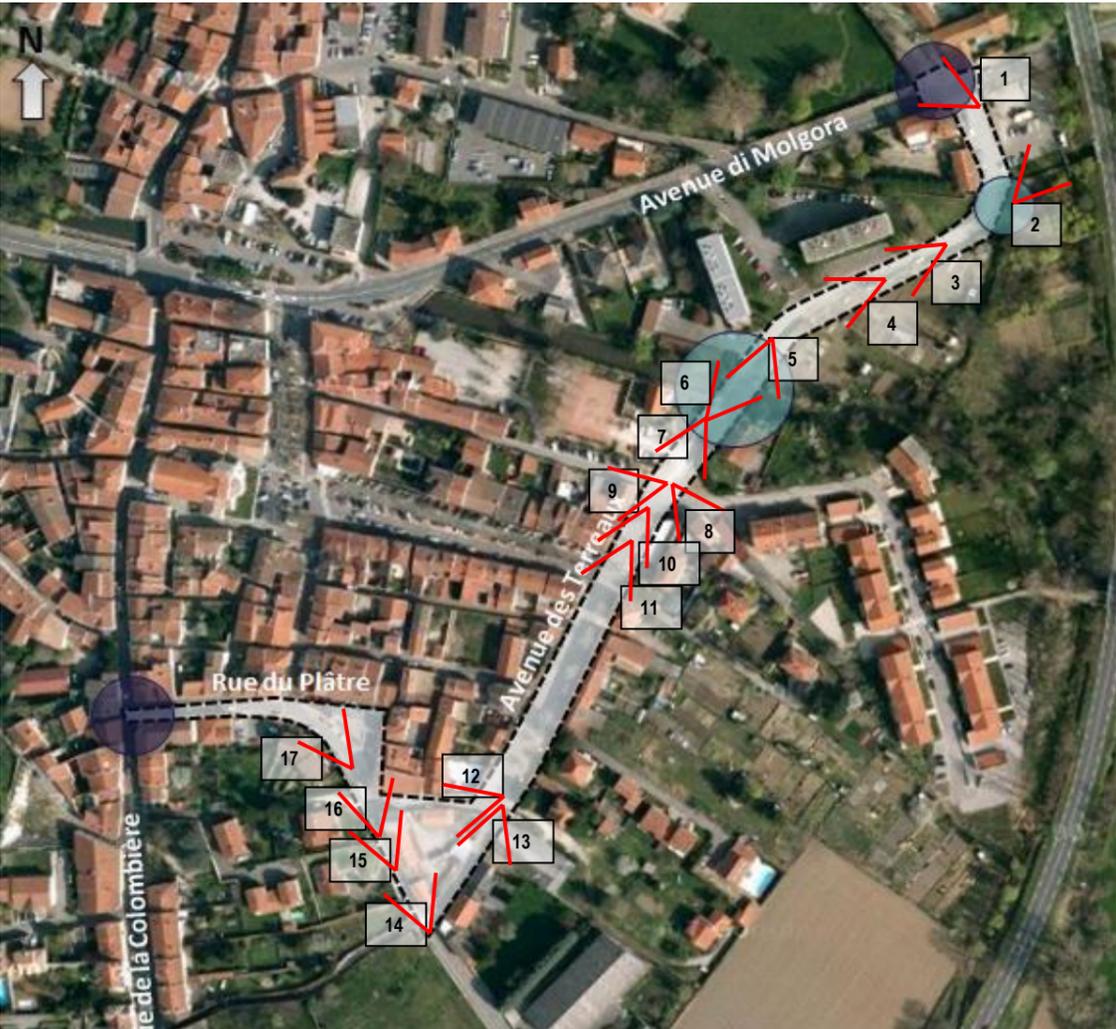


Le Président,
Raymond BEAL

Plan de situation au 1/25000



Photographies de la zone d'implantation (date des photographies : 25 juin 2012) :



n°1 :



n°2 :



n°3 :



n°4 :



n°5 :



n°6 :



n°7 :



n°8 :



n°9 :



n°10 :



n°11 :



n°12 :



n°13 :



n°14 :



n°15 :



n°16 :



n°17 :

Plan du projet



Plan des abords du projet et affectation des bâtiments

Les bâtiments localisés aux abords du projet sont principalement des bâtiments d'habitation, localisation des bâtiments à usage mixte : activité et habitation.

